



www.allpneus.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 31 août 2020

Allpneus innove en offrant une garantie crevaison de 12 mois sur l'ensemble des produits de son catalogue

L'entreprise de vente en ligne de pneumatiques agricoles offre gratuitement une garantie crevaison. Elle s'applique en complément de la garantie constructeur pour tous les clients à hauteur de 3000 € par sinistre.

Dès septembre, Allpneus proposera en exclusivité à tous ses clients une garantie de 12 mois qui couvrira les crevaisons, les déformations, la casse de tringle, le vandalisme ou encore les dommages irréparables. Cette garantie s'appliquera sur tous les pneumatiques et chambres à air vendus en ligne par la société.

Aucune démarche n'est nécessaire pour bénéficier de cette couverture ! A partir du 1^{er} septembre, dès qu'un achat est effectué via le site, il sera automatiquement couvert en cas de sinistre à hauteur de 3 000 €. Les tarifs des pneumatiques ne seront pas impactés car Allpneus prend en charge la totalité du coût de l'assurance.

« La crevaison est un phénomène imprévisible... » déclare Matthieu Boissady, directeur général d'Allpneus. *« Ce coût imprévu pèse sur le budget des exploitations agricoles. Les crevaisons ne sont pas des dommages pris en charge par les garanties des manufacturiers et sont donc à la charge de l'exploitant. Nous répondons à cette problématique en proposant pour tous une garantie crevaison sur nos articles éligibles ».*

« Nous avons constaté que sur dix dossiers de demande de garantie constructeur, seul un est validé. En effet, dans la plupart des cas, elle ne prend en charge que le défaut de fabrication », complète Matthieu Boissady.

En proposant la garantie crevaison en complément de celle du constructeur, Allpneus entend rassurer son client lors de son achat de pneumatiques agricoles en ligne et se distinguer de ses concurrents grâce à des services exclusifs et novateurs.

Les conditions de la garantie Allpneus en 3 points

- Tous les dommages rendant impropres le pneumatique à son usage normal sont couverts : crevaison, casse de la tringle, vandalisme ou dommage causé par un corps étranger.
- Ne sont pas couverts le vol ou la perte totale, l'usure normale, les dommages qui relèvent d'un défaut de montage et ceux provoqués par un accident de la circulation.
- La garantie démarre en même temps que la facture.

A propos de Allpneus :

Créée en 2006, Allpneus est un site de vente en ligne de pneumatiques agricoles et industriels. A travers son vaste catalogue, la société française peut répondre à toutes les demandes de fournitures de pneus, jantes, chambres à air ou accessoires, et cela dans tous les univers comme l'agricole, l'industriel, le quad, TC4, Poids Lourd, à l'exception des 2 roues. Allpneus est le N°2 de la vente de pneumatiques agricoles sur Internet et travaille chaque jour à conquérir la première marche du podium, grâce à un service de qualité et des conseils personnalisés.

Allpneus représente plus de 1.5 millions de pages vues par an sur son site :

<https://www.Allpneus.com>.